

Province de Québec
District de Richelieu
Municipalité Sainte-Victoire-de-Sorel

À une assemblée de consultation tenue par courriel, au sujet d'un règlement modifiant le règlement de zonage #290-06, tenue à 19h30 à l'édifice municipal le lundi 3 mai 2021 sont présents : son honneur M. le maire Michel Aucoin, Mmes Hélène Ethier et Pascale Poulin, MM. Réjean Champagne, Martin Cournoyer, Richard Gouin et Michel Roy, ainsi que Mme Stéphanie Dumont, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Aucune personne n'a soumis de courriel pour demander de l'information sur le projet de règlement #391-21.

L'assemblée a été levée à 19h30.

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, tenue en présentiel et en visioconférence, le lundi 3 mai 2021, à huis clos, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec sont présents : son honneur M. le maire Michel Aucoin, Mmes Hélène Ethier et Pascale Poulin, MM. Réjean Champagne, Martin Cournoyer, Richard Gouin et Michel Roy, tous conseillers formant quorum sous la présidence de son honneur le maire Michel Aucoin.

Ordre du jour :

- 1- Moment de réflexion
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal du 12 avril 2021
- 4- Comptes
- 5- CPTAQ, demande d'aliénation, de lotissement et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture des lots 6 253 006 et 6 253 007 et d'aliénation et lotissement des lots 6 253 003 et 6 253 004
- 6- Adoption du second projet de règlement 391-21 modifiant le règlement de zonage 290-06 (affectant la propriété sise au 1593, chemin des Patriotes, zone Cr-4)
- 7- Adoption du règlement 392-21 portant sur les compteurs d'eau
- 8- Appel d'offres – Remplacement des compteurs d'eau
- 9- Appel d'offres – service de garde parascolaire
- 10- Dépôt des intérêts pécuniaires des élus
- 11- Projet d'entente intermunicipale de délégation de compétence – Transport
- 12- Modification au protocole d'entente – Ligue de Dek Hockey
- 13- Projet de prolongement de la rue Chambly, levé topographique
- 14- Aménagement d'une surface multisports sur la patinoire Pierre-Arpin
- 15- Achat de matériel – Coffre à jouets communautaire
- 16- Achat de chandails – Dek Hockey
- 17- Inscriptions au camp de jour 2021
- 18- Loisirs, embauches pour le camp de jour, été 2021
- 19- Distribution du compost pour les citoyens
- 20- Base de plein Air Ville la Joie – Demande d'appui pour le Fonds régions et ruralité, volet organismes de développement régional
- 21- Base de Plein Air Ville la Joie – Contribution au réaménagement de la piste de ski de fond
- 22- Correspondance
- 23- Varia
- 24- Période de questions (20 minutes)
- 25- Levée de l'assemblée

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy
Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal du 12 avril 2021

Il est proposé par : Mme la conseillère Hélène Ethier
Appuyée par : M. le conseiller Michel Roy

D'accepter le procès-verbal du 12 avril 2021 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

4. Comptes

La secrétaire-trésorière dépose le bilan des activités financières, et atteste que la Municipalité a les fonds disponibles pour payer les comptes suivants :

LISTE DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 13/04/02021 AU 03/05/2021

	Budget 2021	Période	Cumulatif
Administration générale	724 438 \$	53 096.97 \$	248 586.22 \$
Sécurité publique	615 245 \$	27 413.71 \$	139 303.13 \$
Enlèvement de la neige	169 600 \$	1 864.63 \$	106 508.76 \$
Voirie et réseau routier	294 030 \$	15 490.11 \$	85 956.35 \$
Hygiène du milieu	918 562 \$	27 989.35 \$	139 966.56 \$
Urbanisme, développement & logement	135 400 \$	21 513.03 \$	49 775.22 \$
Loisirs & culture	273 395 \$	8 727.31 \$	69 050.17 \$
Immobilisation			
Loisirs	58 500 \$		2 572.31 \$
Voirie	243 500 \$	5 762.95 \$	12 454.32 \$
Administration	- \$	- \$	- \$
Total	3 432 670 \$	161 858.06 \$	854 173.04 \$

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin
Appuyée par : M. le conseiller Richard Gouin

D'accepter les comptes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité.

Permis :

- 2021-019 : Centre de service scolaire de Sorel-Tracy – Rénovation (autre)
- 2021-020 : José Sylvestre Rodriguez Troncoso – Construction
- 2021-021 : Jocelyn Caisse – Installation septique
- 2021-022 : Stéphane Léveillée – Construction accessoire (terrasse)
- 2021-023 : Josée Presseault - Piscine
- 2021-024 : Line Duchesne – Rénovation résidentielle
- 2021-025 : Denis Caplette – Construction accessoire (terrasse)
- 2021-026 : Marc-Antoine Éthier – Construction résidentielle
- 2021-027 : 2314-4025 Québec inc. – Occupation, commerce
- 2021-028 : Lynda Brouillard – Installation septique
- 2021-029 : Lynda Brouillard – Construction résidentielle
- 2021-030 : Claude Dufault – Déplacement, bâtiment accessoire
- 2021-031 : Marie-Hélène Valois – Piscine
- 2021-032 : Philippe Martel – Bâtiment accessoire (garage)
- 2021-033 : Olivier Gravel – Rénovation résidentielle
- 2021-034 : Guy Larouche – Rénovation résidentielle
- 2021-035 : Michel Deguise – Piscine
- 2021-036 : Pierre Blier – Rénovation résidentielle

5. CPTAQ, demande d'aliénation, de lotissement et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture des lots 6 253 006 et 6 253 007 et d'aliénation et lotissement des lots 6 253 003 et 6 253 004

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer
Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

DE recommander l'acceptation de la demande de Madame Valérie Grégoire et Monsieur Guillaume Paquet auprès de la CPTAQ portant sur un échange de lots avec le producteur agricole voisin.

Le conseil croit bon d'appuyer cette demande étant donné :

- QUE les demandeurs désirent procéder à un échange de lots avec le producteur agricole voisin, soit la Ferme Calixa Inc. ;
- QUE les demandeurs céderaient les lots 6 253 003 et 6 253 004, représentant une superficie de 438,9 m² à Ferme Calixa Inc. et en échange, Ferme Calixa Inc. céderait les lots 6 253 006 et 6 253 007 aux demandeurs;
- QUE l'échange des lots permettrait de reconfigurer les immeubles de façon à refléter fidèlement l'utilisation des lots en question;
- QUE l'échange de lots n'engendrerait aucune perte agricole et n'aurait donc aucun impact négatif sur l'agriculture;
- QUE la présente demande est conforme à la réglementation municipale.

Adopté à l'unanimité.

6. Adoption du second projet de règlement 391-21 modifiant le règlement de zonage 290-06 (affectant la propriété sise au 1593, chemin des Patriotes, zone Cr-4)

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a adopté le règlement de zonage # 290-06 ;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a le pouvoir de modifier son règlement de zonage

ATTENDU qu'une demande de modification du règlement de zonage a été présentée à la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel;

ATTENDU la demande de modification du règlement de zonage vise à permettre l'implantation d'une microbrasserie (fabrication de bière) dans la zone Cr-4;

ATTENDU que la production de bière artisanale engendre très peu d'impacts sur l'environnement;

ATTENDU que la zone Cr-4 a une profondeur de 60 mètres (197 pieds) du côté est du chemin des Patriotes, ce qui ne permettrait pas l'implantation d'une entreprise de production de bière industrielle;

ATTENDU que l'implantation d'une microbrasserie sur le chemin des Patriotes viendrait diversifier l'économie de la municipalité;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser les industries de production de bière, de vins, de cidre, de spiritueux et d'alcool de consommation.

ATTENDU que le Conseil municipal juge cette modification nécessaire pour le bien de la collectivité;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Richard Gouin

Appuyé par : Mme la conseillère Hélène Ethier

ET résolu unanimement d'adopter le second projet de règlement # 391-21 modifiant le règlement de zonage # 290-06 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 6.3 *Grille des usages permis* est modifié par l'ajout, au tableau 4, d'un «X» accompagné du chiffre 3 dans la colonne correspondant à la zone Cr-4 vis-à-vis la ligne correspondant aux usages permis suivants : *industries de classe B*.

Article 3

L'article 6.3 *Grille des usages permis* est modifié par l'ajout en bas de page (sous le tableau 4) du texte suivant :

Note 3 : Dans la zone Cr-4, les industries de classe B autorisées sont limitées aux industries de production de bière, de vin, de cidre, de spiritueux et d'alcool de consommation.

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

7. Adoption du règlement 392-21 portant sur les compteurs d'eau

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE le conseil municipal adopte le règlement 392-21 portant sur les compteurs d'eau.

QUE le règlement sera disponible pour les citoyens sur le site web de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel au www.saintevoireresorel.qc.ca ou au bureau municipal, sur les heures d'ouverture.

Adopté à l'unanimité.

8. Appel d'offres – Remplacement des compteurs d'eau

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer
Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel lance un appel d'offres aux soumissionnaires pour l'achat de compteurs d'eau et d'accessoire, pour le remplacement des compteurs d'eau sur une durée de 3 ans;

QUE les personnes et entreprises intéressées doivent se procurer le document d'appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres à l'adresse suivante « SEAO.CA »;

QUE les soumissions seront reçues jusqu'à 11h30, le 25 mai 2021, dans une enveloppe scellée à la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, (à l'attention de Mme Stéphanie Dumont, directrice générale et secrétaire-trésorière) 517 rang Sud, Sainte-Victoire-de-Sorel (Québec) J0G 1T0;

Les enveloppes seront ouvertes publiquement à la même heure, à l'édifice municipal situé au 510, rang Sud, Sainte-Victoire-de-Sorel (Québec) J0G 1T0.

Adopté à l'unanimité.

9. Appel d'offres – service de garde parascolaire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel souhaite continuer de contribuer à assurer un service de garde parascolaire dans le centre récréatif Lemay-Tellier pour l'année scolaire 2021-2022 pour les élèves de l'école primaire de Sainte-Victoire;

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy
Appuyé par : M. le conseiller Richard Gouin

QUE le conseil municipal lance un appel d'offres aux soumissionnaires pour la tenue d'un service de garde parascolaire pour une durée de 3 années scolaires;

QUE le service doit être assuré par un organisme à but non-lucratif (OBNL), conformément à l'article 8 de la Loi sur les compétences municipales;

QUE l'appel d'offres et le formulaire de soumissions soient publiés sur le site web de la municipalité et que les soumissions scellées devront être reçues avant 11 h le 26 mai 2021 au bureau de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel.

Adopté à l'unanimité.

10. Dépôt des intérêts pécuniaires des élus

Il est proposé par : M. le conseiller Richard Gouin
Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

D'approuver le dépôt des intérêts pécuniaires des élus municipaux, tel que transmis par la directrice générale sur le portail de communications électroniques du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 13 janvier 2021, conformément aux articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2).

Adopté à l'unanimité.

11. Projet d'entente intermunicipale de délégation de compétence - Transport

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'adoption en février dernier par le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel du plan de transport régional, la MRC a présenté un projet d'entente intermunicipale relative à la délégation de compétence pour la fourniture de services de transport collectif à sa séance du 21 avril 2021 ;

CONSIDÉRANT que ce projet d'entente a été transmis à chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit, dans les 60 jours qui suivent la réception de ces documents, transmettre à la MRC une résolution exprimant son intérêt à conclure une telle entente ;

CONSIDÉRANT qu'un tel plan de transport facilitera grandement tous les types de déplacements (pour le travail, des fins personnelles, la pratique de loisirs, l'accès aux services de santé ou d'éducation, etc.) et pourra ainsi devenir une excellente source de rétention et d'attraction pour toutes les municipalités de la MRC et, simultanément pour toutes les entreprises de la région, indépendamment de leur envergure et de leur secteur d'activités;

CONSIDÉRANT qu'il est donc dans l'intérêt de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel et de ses citoyens de souscrire à cette entente pour le service de transport collectif régional et interrégional ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Richard Gouin
Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE la municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel exprime son intérêt à conclure une entente intermunicipale pour déléguer à la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel l'exercice des compétences en matière de transport pour le service de transport collectif régional et interrégional conformément aux termes du projet d'entente transmis par la MRC à la suite de sa séance du 21 avril 2021 ;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC ainsi qu'à chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC.

Mme la conseillère Hélène Ethier demande le vote.

Pour : Réjean Champagne
Martin Cournoyer
Richard Gouin
Pascale Poulin
Michel Roy

Contre : Hélène Ethier

Adopté à majorité.

12. Modification au protocole d'entente – Ligue de Dek Hockey

CONSIDÉRANT QUE la ligue de Dek Hockey Renaud Beauchemin a demandé une modification de son protocole d'entente pour l'été 2021;

CONSIDÉRANT les impacts de la pandémie COVID-19 qui risquent d'affecter les activités de la ligue de Dek Hockey;

CONSIDÉRANT QUE la ligue doit déjà s'acquitter d'une facture de la municipalité de 500 \$ pour les assurances;

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy
Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

De réduire les frais de location à 1 500 \$ pour l'été 2021.

M. la conseillère Pascale Poulin demande le vote :

Pour : Martin Cournoyer
Richard Gouin
Michel Roy
Michel Aucoin

Contre : Réjean Champagne
Hélène Ethier
Pascale Poulin

Adopté à majorité.

13. Projet de prolongement de la rue Chambly, levé topographique

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy
Appuyé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

D'accepter l'offre de services de Geoterra arpenteurs-géomètres inc., pour effectuer un levé topographique dans le cadre du projet de prolongement de la rue Chambly, pour un montant de 2 450 \$ plus taxes.

La zone du levé correspondra au tracé de l'emprise projetée du prolongement de la rue Chambly montrée au plan préliminaire tel que préparé par M. Michael Comeau, arpenteur-géomètre, sous la minute 1613, et s'étendra sur une largeur d'environ 15 mètres de part et d'autre de l'emprise projetée.

Adopté à l'unanimité.

14. Aménagement d'une surface multisports sur la patinoire Pierre-Arpin

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin
Appuyée par : M. le conseiller Michel Roy

D'accepter la soumission de Bourassa Sport Technologie inc. pour l'aménagement d'une surface multisports sur la patinoire du parc Pierre-Arpin pour un montant total de 15 757 \$ plus taxes, que les citoyens pourront utiliser en période estivale.

Cette soumission inclus (*prix taxes en sus*) :

Nettoyage et la réparation de la surface :	1 700.00 \$
Revêtement en acrylique et lignage :	5 600.00 \$
Filets portatifs pour le pickleball (3) :	687.00 \$
Installation de deux poteaux de basket-ball :	7 770 \$
TOTAL :	15 757 \$

Adopté à l'unanimité.

15. Achat de matériel – Coffre à jouets communautaire

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer
Appuyé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

D'autoriser la technicienne en loisir à acheter du matériel pour le coffre à jouets communautaire du parc Armand-Péloquin, pour un montant de 300\$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

16. Achat de chandails – Dek Hockey

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy
Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

D'autoriser la technicienne en loisir à acheter des chandails pour la ligue de Dek hockey des enfants.

D'accepter la soumission de Fana Sports inc. pour l'achat de 48 chandails, pour un montant de 2 160 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

17. Inscriptions au camp de jour 2021

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin
Appuyée par : M. le conseiller Réjean Champagne

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel débute les inscriptions pour la tenue d'un camp de jour pour l'été 2021;

QUE les recommandations actuelles et à venir du gouvernement, concernant notamment les mesures à respecter dans la situation de pandémie à la COVID-19 soient respectées en tout temps;

QUE les tarifs en vigueur pour l'été 2020 demeurent les mêmes pour l'été 2021;

QUE les inscriptions se tiennent en ligne, du 12 au 27 mai 2021 inclusivement pour les résidents de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel. Par la suite, s'il reste des places, les non-résidents pourront s'inscrire;

QUE la politique de tarification familiale pour les loisirs s'applique aux inscriptions du camp de jour et du service de garde.

Adopté à l'unanimité.

18. Loisirs, embauches pour le camp de jour, été 2021

CONSIDÉRANT QUE des entrevues pour les postes d'animateurs(trices) pour la prochaine saison du camp de jour 2021 se sont tenues au courant du mois d'avril, et le comité de sélection était composé de Mme Bianka Provençal, technicienne en loisir ainsi que Mme Sandryne Deschênes, coordonnatrice du camp de jour.

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec autorise la tenue de camps de jour pour la saison estivale 2021 et que celui-ci est considéré comme service essentiel à la population

CONSIDÉRANT les ratios légaux provinciaux concernant les camps de jour qui devraient rester standard cette année, soit un ratio d'un(e) animateur(trice) pour 12 enfants dans le groupe des 5-6 ans et d'un(e) animateur(trice) pour 15 enfants dans les autres groupes d'âge;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : Mme la conseillère Hélène Ethier
Appuyée par : M. le conseiller Réjean Champagne

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de cinq animateurs(trices) et d'une suppléante qui viendra en aide lors des pauses dîner des autres animateurs(trices) et afin de faire respecter les mesures sanitaires supplémentaires telles que la désinfection des lieux et des jouets après chaque utilisation;

QUE le conseil municipal procède à l'embauche des personnes suivantes à titre d'animateur/animatrice pour le camp de jour 2021 : Laurianne Michaud-Ethier, Jérémie Lavallée, Émilie Lamothe, Léa St-Michel et Alicia Roberge, pour une période de huit semaines, soit une semaine de formation et sept semaines d'animation, du 21 juin 2021 au 13 août 2021, ainsi que 1 semaine de service de garde supplémentaire, du 16 août 2021 au 20 août 2021. Le nombre d'heures de chaque animateur peut varier entre 25 et 40 heures par semaine, selon l'achalandage;

QUE le conseil procède également à l'embauche de Alyson Rajotte à titre de suppléante, selon les besoins;

QUE le conseil procède à l'embauche de Mme Emmanuelle Lemonde-Crevier à titre d'éducatrice spécialisée. Suite à son expérience de l'année dernière au camp de jour de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel au même poste, le comité de sélection recommande son embauche pour intervenir auprès des enfants présentant diverses problématiques, à raison de 2 jours / semaine et avec un salaire de 20\$ / heure pour la durée du camp de jour.

Adopté à l'unanimité.

19. Distribution du compost pour les citoyens

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne
Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

De procéder à la distribution annuelle de compost gratuit pour les citoyens de la municipalité le samedi 22 mai 2021, à l'extrémité de la rue Solange-Cournoyer.

Que cette distribution se fasse de manière à respecter la distanciation sociale et dans le respect de la sécurité et la santé des citoyens et des représentants municipaux. Les citoyens qui désirent se procurer du compost seront donc invités à se présenter au site de distribution le samedi 22 mai 2021 dès 8 h, selon le principe du « premier arrivé, premier servi », jusqu'à épuisement du compost disponible. Un seul citoyen sera autorisé à accéder au site de distribution à la fois, et les autres devront attendre leur tour dans leur véhicule, dans une aire d'attente prédéterminée. Afin d'assurer une distribution du compost sans contact (à l'aide d'une pelle de tracteur), il sera possible de faire remplir l'équivalent d'une remorque par citoyen sur place. Les citoyens ne disposant pas de remorque devront apporter leur propre contenant et leur pelle.

Adopté à l'unanimité.

20. Base de plein Air Ville la Joie – Demande d'appui pour le Fonds régions et ruralité, volet organismes de développement régional

CONSIDÉRANT QUE la Base de Plein Air Ville la Joie souhaite déposer une demande d'aide financière à la MRC de Pierre-De Saurel, dans le cadre du *Fonds régions et ruralité, volet organismes de développement régional*, visant la conversion du chauffage au mazout en chauffage électrique;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme constitue un attrait touristique majeur pour la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel en offrant un espace propice à la réalisation d'activités de plein air ainsi qu'un camp de vacances pour les jeunes;

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté s'inscrit au cœur de la mission de l'organisme, soit « de favoriser l'accès à la nature, et l'établissement de relations harmonieuses avec l'environnement », et que ces valeurs sont partagées par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté répond aux orientations du Fonds régions et ruralité, volet organismes de développement régional, puisque la poursuite des activités de la Base de Plein Air Ville la Joie permettra notamment de :

- Placer l'environnement et le développement durable au centre du développement des projets;
- Mettre en valeur les attraits et développer les activités touristiques et culturelles;
- Développer, bonifier et communiquer l'offre de loisir;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : Mme la conseillère Hélène Ethier

QUE le conseil municipal de Sainte-Victoire-de-Sorel appuie la demande de la Base de Plein Air Ville la Joie au Fonds régions et ruralité, volet organismes de développement régional, afin de permettre de convertir l'actuelle méthode de chauffage au mazout en chauffage électrique.

Adopté à l'unanimité.

21. Base de Plein Air Ville la Joie – Contribution au réaménagement de la piste de ski de fond

CONSIDÉRANT QUE la piste de ski de fond, située à la Base de Plein Air Ville la Joie s'est affaissée suite à la période de dégel;

CONSIDÉRANT QUE cette piste fait partie du tracé des pistes de ski de fond de la municipalité et est utilisée par les citoyens de la municipalité;

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

Appuyée par : M. le conseiller Michel Roy

QUE la municipalité contribue au réaménagement de la piste de ski de fond de la Base de Plein Air Ville la Joie;

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Drainage Richelieu pour le réaménagement de la piste, pour un montant de 1 475 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

22. Correspondance

- 1) CPTAQ – Dossier 383460, Ordonnance en vertu de l'article 14 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
- 2) CPTAQ – Dossier 430907, Compte rendu de la demande et orientation préliminaire (rejet)
- 3) CPTAQ – Dossier 430906, Compte rendu de la demande et orientation préliminaire (autorisation)
- 4) CPTAQ – Dossier 431706, Accusé de réception (vérification de droits)
- 5) MRC de Pierre-De Saurel – Règlement numéro 333-21 établissant une tarification pour la fourniture de certains biens et services
- 6) MRC de Pierre-De Saurel – Règlement 334-21 fixant la date de la vente annuelle des immeubles pour défaut de paiement de taxes au troisième jeudi du mois de septembre (abrogation des règlements numéros 207-11 et 325-20)

23. Varia

Aucun point n'est ajouté au varia.

24. Période de questions

Une période de questions est tenue.

Les personnes sont invitées à poser des questions et émettre des commentaires par courriel.

Aucune question n'a été soumise aux membres du conseil.

25. Levée de l'assemblée :

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.
Puis la séance est levée.